



Ecole intercommunale  
des Ondines

54, rue des écoles  
16460 AUNAC

05.45.22.50.59

ce.0160401z@ac-poitiers.fr

## Début des inscriptions à l'école intercommunale des Ondines d'Aunac sur Charente Année scolaire 2021-2022 :

Les parents des enfants de 3 ans (nés en 2018) et plus peuvent inscrire leur enfant pour l'année scolaire 2021-2022 durant le mois de mai.

La procédure se fait en 2 étapes :

- Prendre rendez-vous auprès du secrétariat du SIVM au 05.45.95.36.33 pour l'inscription :

La secrétaire ou le Président du SIVM procédera à l'inscription des nouveaux élèves sur présentation **d'une attestation de loyer et d'une autorisation de la mairie du domicile** si l'école des Ondines ne dépend pas de celle-ci..

Le secrétariat est situé au 54,ter rue des écoles à Aunac et est ouvert le lundi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00.

**Étant donnée la période de confinement actuelle, les démarches peuvent s'effectuer par mail à : [sivmaunac@wanadoo.fr](mailto:sivmaunac@wanadoo.fr)**

Un certificat d'inscription sera alors remis en mains propres et/ou transmis par mail au directeur de l'école.

- Prendre rendez-vous auprès du directeur d'école au 05.45.22.50.59 pour l'admission :

Le directeur de l'école procédera à l'admission des nouveaux élèves sur présentation **du certificat d'inscription, du livret de famille et du carnet de santé**. En cas de changement d'école, le certificat de radiation fourni par l'établissement fréquenté précédemment sera exigé.

**Étant donnée la période de confinement actuelle, les démarches peuvent s'effectuer par mail à : [ce.0160401z@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160401z@ac-poitiers.fr)**

Une date de visite commune des locaux et de la classe pourra être envisagée ainsi que des demi-journées d'intégration si les conditions sanitaires le permettent d'ici fin juin 2021.